

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 9 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'INTERVENTION DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (13 LOTS). Passation d'un accord-cadre à bons de commandes passé selon un Appel d'Offres ouvert. Approbation des actes d'engagement.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La présente consultation est relative à l'élaboration d'accords-cadres mono-attributaire, passés selon la procédure formalisée définie aux articles R.2113-1, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à 5, et R.2162-4 1° du Code de la commande publique.

En application de l'article R.2113-1 du Code de la commande publique le présent marché est décomposé en 13 lots.

Suite au décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité, à compter du 1^{er} janvier 2022, il n'est plus possible de conclure un accord-cadre sans indiquer de montant maximum.

- Lot 1 – Gros œuvre, maçonnerie – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 2 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 3 – Plâtrerie, doublage, isolation – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 4 – Menuiseries bois et PVC – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 5 – Plafonds suspendus – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 6 – Menuiseries aluminium – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 7 – Stores et fermetures – Mini : 1 000 € HT Maxi : 100 000 € HT
- Lot 8 – Métallerie et ferronnerie – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 9 – Electricité, courant faible – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 10 – Plomberie sanitaire – Mini : 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT

- Lot 11 – Chauffage, VMC – Mini 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 12 – Peinture, revêtements muraux et de sols souples – Mini 1 000 € HT Maxi : 500 000 € HT
- Lot 13 – Vitrierie, miroiterie, polycarbonates – Mini : 1 000 € HT Maxi : 50 000 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 14/02/2023, au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, sur le site Internet de la ville et sur le profil d'acheteur.

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mai 2023. L'appel d'offres a été passé et il convient de retenir les sociétés suivantes ayant candidaté :

- Le titulaire proposé pour **le lot 1 (*Gros œuvre, Maçonnerie*)** est la société **BRUNO VANMARCKE** – 16 rue du Vert Bois 59960 Neuville en Ferrain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 2 (*Charpente bois, Couverture, Zinguerie, Etanchéité*)** est la société **POUGET** – 1587 rue Berthelot 59220 Denain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 3 (*Plâtrerie, Isolation, Doublage*)** est la société **POUGET** – 1587 rue Berthelot 59220 Denain

- Le titulaire proposé pour **le lot 4 (*Menuiseries bois et PVC*)** est la société **TCE** – 490 rue Alexandre Bauduin 59220 Denain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 5 (*Plafonds suspendus*)** est la société **TCE** – 490 rue Alexandre Bauduin 59220 Denain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 6 (*Menuiseries aluminium*)** est la société **TCE** – 490 rue Alexandre Bauduin 59220 Denain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 7 (*Stores et fermetures*)** est la société **TCE** – 490 rue Alexandre Bauduin 59220 Denain

- Pour **le lot 8 (*Métallerie – Ferronnerie*)** aucune offre n'a été remise.

Le lot infructueux pourra faire l'objet d'une prochaine procédure sans publicité ni mise en concurrence comme le permet l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique dans ce cas.

- Le titulaire proposé pour **le lot 9 (*Electricité basse tension*)** est la société **VARLET** – 29 rue Jacqueline Auriol – ZA de l'Hermitage 59552 Lambres lez Douai.

- Le titulaire proposé pour **le lot 10 (*Plomberie - Sanitaire*)** est la société **MISSENARD QUINT** – 55 Avenue Barbusse 59880 Saint Saulve.

- Le titulaire proposé pour **le lot 11 (*Chauffage, VMC, Climatisation*)** est la société **MISSENARD QUINT** – 55 Avenue Barbusse 59880 Saint Saulve.

- Le titulaire proposé pour **le lot 12 (*Peintures, revêtements muraux et de sols*)** est la société **SAPEM** – 17 rue Deslinsel 59220 Denain.

- Le titulaire proposé pour **le lot 13 (*Vitrierie, miroiterie, polycarbonate*)** est la société **TCE** – 490 rue Alexandre Bauduin 59220 Denain.

Les marchés seront conclus pour une durée d'un an renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les actes d'engagement présentés.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer les actes d'engagement.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les éventuelles modifications de marché dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DE FONTE FONINI.

(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....